

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 5 JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.**

**Président** : M. Jean-Michel FOURGOUS

**Présents** :

*Adjoints*

M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

*Conseillers*

M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; M. Nicolas GUILLET ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; M. Christian NICOL (à compter de la délibération 20150063) ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

**Représentés** :

M. Jacques RAVION	donne pouvoir à Mme Chantal CARDELEC.
Mme Félicidade DE OLIVEIRA	donne pouvoir à Mme Valérie PRADIER.
Mme Gaëlle KERGUTUIL	donne pouvoir à M. Michel BESSEAU.

**Absent excusé** :

M. Christian NICOL jusqu'à la délibération 20150063.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. André BAUDOUI

A 19h39, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

## **Administration Générale**

### **1 - 20150061 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 Mars 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

## **Administration Générale**

### **2 - 20150062 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Avril 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Avril 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

**Administration Générale****3 - Rec-20150003 Liste des Décisions du Maire**

DM-20150009	Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'école de musique	Forfait provisoire de rémunération 236 250 € HT
DM-20150010	Contrat de vente Ateliers de création artistique en direction des élèves de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques	516 € TTC
DM-20150011	Achat de radars pédagogiques	14 097,40 € TTC pour 4 radars + coût maintenance annuelle de 640 € HT
DM-20150014	Renouvellement d'adhésion à l'association des Villes Marraines	Cotisation annuelle 1 073,36 €
DM-20150015	Entretien et aménagement des espaces verts	30 000 € TTC minimum 65 000 € TTC maximum
DM-20150016	Maîtrise d'oeuvre pour la réfection des menuiseries de la salle de gymnastique au Palais des Sports	Avenant N° 1 1 890 € TTC
DM-20150017	Maintenance de l'arrosage automatique des terrains de sport du stade Guy Boniface	Montant annuel 1 327,56 € TTC
DM-20150018	Soutien scolaire en ligne	Montant maximum 90 000 € TTC
DM-20150019	Fourniture de jouets et bons cadeaux	Montant annuel maximum 8 500 € HT renouvelable 3 fois
DM-20150020	Fourniture de consommables informatiques	minimum 15000 € TTC, maximum 30000 € TTC 1 an renouvelable 2 fois
DM-20150021	Fourniture de terreau, engrais et produits phytosanitaires	Minimum 5 000 € TTC Maximum 20000 € TTC 1 an renouvelable 3 fois
DM-20150022	Maintenance corrective du matériel électrique des crèches	Maximum 20000 € TTC 1 an renouvelable 3 fois
DM-20150023	Achat de véhicules : citadine et compacte	Citadine 9822,50 € TTC Compacte 12785,50 € TTC
DM-20150024	Achat de dictionnaires scolaires	5 680,05 € TTC
DM-20150025	Portant annulation de la décision de résiliation des lots n°2 et 3 du marché de réhabilitation de la Maison de l'Agiot	
DM-20150027	Conclusion de l'avenant n°2 au marché public de réhabilitation de la Maison de l'Agiot	Acrotère 12 103 € HT Laine de roche 21 602,65 € HT
DM-20150028	Fourniture de matériel de plomberie	Minimum 5 000 € TTC Maximum 30 000 € TTC
DM-20150029	Maintenance des équipements automatiques (portail, bornes, portiques, barrières)	Montant maximum annuel 90 000 € TTC
DM-20150030	Impression d'affiches et autres impressions en grand format	

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **Administration Générale**

### **4 - 20150063 Débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

**Article 1 :** **ENGAGE** un débat contradictoire sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Plan d'aménagement et de développement durable annexé à la présente délibération

## **Administration Générale**

### **5 - 20150064 Avis sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion concernant la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du schéma régional de coopération intercommunale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	5	Abstentions (N. BOHER, M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX, M. BOLZINGER)

**Article 1 :** **DONNE** un avis favorable au projet de périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendu aux communes de Maurepas et de Coignières, exposé par arrêté préfectoral susvisé

**Article 2 :** **REAFFIRME** la cohérence naturelle et fédératrice de la fusion ainsi projetée dont la pertinence du nouveau périmètre élargi renforcera la légitimité et le rayonnement de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein de la territorialité francilienne et, notamment, dans le cadre de l'articulation des projets et politiques publics autour de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay

## **Services Techniques**

### **6 - 20150065 Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) - Révision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article Unique :** **APPROUVE** le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans sa version réactualisée, annexée à la présente délibération.

## Finances

### 7 - 20150066 Remboursement à la CASQY portant sur le réseau de télétranquilité, secteur 2 (Coulée Verte de la Villedieu, Promenade Colbert, rue de Lapérouse et rue de Suffren), de la commune d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	5	Abstentions (N. BOHER, M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX, M. BOLZINGER)

**Article 1 :** **AUTORISE** la Commune à verser à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la somme de 29 308.80 € HT (vingt neuf mille trois cent huit euros et quatre-vingt centimes).

**Article 2 :** **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Culture

### 8 - 20150067 Subventions sur projet et de fonctionnement aux associations culturelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

**Article 1 :** **DECIDE** de verser une subvention de :

- **500 €** (cinq cents euros) à l'association **CODATYV FORMATION** – subvention de fonctionnement
- **500 €** (cinq cents euros) à l'association **3 A** (Association Animation Agiot) pour l'organisation de leur gala de danse biennal au Prisme
- **150 €** (cent cinquante euros) à l'association **ATELIER DES ARTS GRAPHIQUES DE LA VILLEDIEU** pour leur participation à l'exposition « Fragments »

- **300 €** (trois cents euros) à l'association **LA MUSE EN SCENE** pour la réalisation de leur pièce de théâtre « Cercles Fictions »,
- **100 €** (cent euros) à l'association **LE GARDON ELANCOURTOIS** pour l'organisation de la journée de découverte et d'initiation à la pratique de la pêche
- **150 €** (cent cinquante euros) à l'association **LES CHŒURS DE LA PLEIADE** pour l'organisation d'une messe de Robert Schumann et un psaume de Félix Mendelssohn
- **400 €** (quatre cents euros) à l'association **L'IMAGE EN BOITE** pour la préparation de l'exposition «Différences »
- **500 €** (cinq cents euros) à l'association **THEATRE DE CHAIR** pour la tenue d'atelier d'initiation aux pratiques artistiques avec création de spectacles qui seront présentés au public

**Article 2 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Culture

### 9 - 20150068 Tarifs des enseignements artistiques 2015/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

**Article 1:** CONFIRME que l'inscription aux écoles municipales est annuelle. Toute cessation de l'activité à l'initiative de l'élève ou de sa famille en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement, ni cessation du paiement. L'élève ou sa famille s'engage à payer la totalité du tarif annuel (c'est-à-dire le tarif annuel sur 9 mois) sauf en cas d'arrêt supérieur à 28 jours, justifié par un certificat médical, fourni dans les premiers jours de l'absence.

**Article 2:** FIXE le droit d'inscription à **19,15 €** (dix neuf euros et quinze centimes) quelque soit le quotient familial. Ce droit d'inscription est annuel et nominatif et s'ajoute au tarif annuel de l'activité pratiquée. Il doit être acquitté lors de l'inscription ou de la réinscription et est également non remboursable.

**Article 3 :** FIXE les tarifs pour l'année 2015/2016 en ce qui concerne l'inscription aux cours des Ecoles Municipales d'Arts Plastiques et de Danse.

**I - Inscription : tarifs mensuels des cours de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques exigibles sur 9 mois tenant compte du quotient familial**

Quotient familial	ARTS PLASTIQUES				
	Dessin - Peinture			Sculpture	
	Enfants/Adolescents		Adultes	Adultes	
	1 h	1h30	2h	3 h	4h et +
1	3,11 €	3,93 €	10,04 €	16,56 €	22,25 €
2	8,28 €	9,83 €	13,46 €	22,25 €	30,02 €
3	9,83 €	11,39 €	15,53 €	25,88 €	34,67 €
4	10,87 €	12,42 €	17,08 €	28,46 €	38,30 €
5	11,90 €	13,46 €	19,15 €	31,57 €	42,44 €
6	12,94 €	15,01 €	21,22 €	35,71 €	46,58 €
7	14,49 €	16,56 €	23,29 €	38,81 €	51,75 €
Hors Commune	17,08 €	19,67 €	27,95 €	46,06 €	61,58 €

**II - Inscription : tarifs mensuels des cours de l'Ecole Municipale de Danse exigibles sur 9 mois tenant compte du quotient familial**

Quotient	1h	1h30	2h	2h30	3h	4h et +
1	3,93 €	5,69 €	6,73 €	7,25 €	8,80 €	9,83 €
2	8,80 €	13,46 €	16,04 €	17,60 €	19,67 €	22,77 €
3	10,35 €	16,04 €	19,15 €	20,70 €	23,81 €	26,91 €
4	11,39 €	17,08 €	20,70 €	22,77 €	25,88 €	30,53 €
5	12,42 €	19,15 €	23,29 €	25,88 €	28,98 €	32,60 €
6	13,97 €	20,70 €	25,36 €	27,95 €	31,57 €	36,23 €
7	15,53 €	23,29 €	27,95 €	30,53 €	35,19 €	39,85 €
Hors Commune	18,63 €	27,95 €	33,64 €	36,74 €	42,44 €	48,13 €

**Article 4 :** CONFIRME que les étudiants ou les jeunes en contrat d'apprentissage (apprentis) bénéficient d'une réduction tarifaire correspondant à l'application du quotient familial n° 2, sur les tarifs des cours de danse et d'arts plastiques, sur présentation d'un justificatif de la qualité d'étudiant ou d'apprenti.

**Article 5 :** CONFIRME que les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial en vigueur.

**Article 6 :** CONFIRME qu'une dégressivité de quotient est appliquée lorsqu'il y a plusieurs élèves dans une famille ou lorsqu'un élève pratique plusieurs activités au sein des écoles municipales d'enseignements artistiques, selon le tableau infra :

Quotient de référence	1 <sup>ère</sup> activité ou 1 <sup>er</sup> élève	2 <sup>ème</sup> activité ou 2 <sup>ème</sup> élève	à partir de la 3 <sup>ème</sup> activité ou à partir du 3 <sup>ème</sup> élève
QF	QF	QF-1	QF-2

Ce calcul est appliqué de la manière la plus favorable pour les Elancourtois

**Article 7 :** DIT que les dispositions de la présente délibération sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**Article 8 :** DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune

## Culture

### 10 - 20150069      Mise à disposition du Centre artistique municipal - La Ferme du Mousseau à l'association 3A

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

**Article Unique :** AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de la Ferme du Mousseau avec l'association 3A, pour lui permettre de présenter son spectacle de fin d'année le samedi 13 juin 2015. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

## Sports

### 11 - 20150070      Subvention exceptionnelle à l'association LES VOLANTS D'ELANCOURT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros (trois cents euros) à l'association LES VOLANTS D'ELANCOURT, pour son soutien lors d'un stage sportif durant les vacances de Printemps 2015.

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.



## Sports

### 12 - 20150071 Partenariat avec les associations sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article UNIQUE** : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat, dont le texte est annexé à la présente délibération, avec chacun des clubs sportifs participant à la promotion de la pratique du sport sur la ville d'Elancourt, dont la liste est jointe à la présente délibération.

## Sports

### 13 - 20150072 Partenariat avec le Tennis Club d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** (C. CARDELEC possédant un pouvoir pour J. RAVION ne participe pas au vote), par 33 votants,

**Article UNIQUE** : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat, dont le texte est annexé à la présente délibération, avec le Tennis Club d'Elancourt participant à la promotion de la pratique du sport sur la ville d'Elancourt.

## Sports

### 14 - 20150073 Tarification des activités de l'Ecole Municipale des Sports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour  
Par 1 Abstention (N. BOHER)

**Article 1** : **FIXE** la tarification mensuelle de l'Ecole Municipale des Sports, selon le tableau ci-dessous

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF MENSUEL
1	3,10 €
2	5,17 €
3	6,21 €
4	8,28 €
5	9,83 €
6	11,90 €
7	12,42 €
<b>HORS COMMUNE</b>	<b>14,49 €</b>

**Article 2 :** **FIXE** le droit d'inscription annuel à 19,15 € (dix-neuf euros).

**Article 3 :** **CONFIRME** que le droit d'inscription est annuel et nominatif pour chaque inscription aux différentes Ecoles Municipales et qu'il doit être acquitté à la réception de la première facture.

**Article 4 :** **CONFIRME** qu'une dégressivité de quotient est appliquée, lorsqu'il y a plusieurs élèves dans une même famille ou lorsqu'un élève pratique plusieurs activités au sein des écoles municipales, selon le tableau ci-dessous :

Quotient de Référence	1 <sup>ère</sup> activité ou 1 <sup>er</sup> élève	2 <sup>ème</sup> activité ou 2 <sup>ème</sup> élève	A partir de la 3 <sup>ème</sup> activité ou à partir du 3 <sup>ème</sup> élève
QF	QF	QF-1	QF-2

Cette grille est appliquée de la manière la plus favorable pour les Elancourtois

**Article 5 :** **DIT** que les dispositions de la présente délibération sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Article 6 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Social

### 15 - 20150074      Renouvellement convention de mise à disposition des locaux accueillant l'épicerie sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants (B. NOBLE ne participe pas au vote),

**Article 1 :** **AUTORISE** le Maire à reconduire la mise à disposition de locaux au profit de l'Association « La Croix Rouge Française », pour la gestion d'une épicerie à vocation sociale, par la signature d'une nouvelle convention dont le texte est annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Social

### 16 - 20150075      Subventions aux associations partenaires du Centre Social

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour

Par 1 Abstention (N. BOHER)

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Associations	Objet	Fonctionnement
• Action Jeunes	Accompagnement à la scolarité	400 € (Quatre cents euros)
• A.R.Q.E. Association des Représentants de Quartier d'Élancourt	Promotion de la vie associative dans les quartiers, actions socioculturelles et sportives, et médiation entre les habitants et les pouvoirs publics	1 087 € (Mille quatre vingt sept euros)
• Locataire en action	Promotion d'activité au sein du quartier pour améliorer la vie collective	400 € (Quatre cents euros)
• Parole et Vie	Accompagnement à la scolarité	855 € (Huit cent cinquante cinq euros)
• Resto du cœur	Assistance bénévole aux personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire et le soutien administratif	5 000 € (Cinq mille euros)

**Article 2 :** DECIDE d'attribuer une subvention sur projet aux associations suivantes :

Associations	Objet	Projet
• Locataire en action	Activité conviviale dans le cadre de la journée de la femme	400 € (Quatre cents euros)
• Enfants Phares	Association de parents d'enfants handicapés pour un week end familial.	500 € (Cinq cents euros)

**Article 3 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de commune.

## Social

### 17 - 20150076 Subventions à l'association Alpha Plus partenaire du Centre Social

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité** (C. PIGEAT ne participe pas au vote)

Par 33 Pour  
Par 1 Abstention (N. BOHER)

**Article 1 :** **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association **Alpha Plus** (aide à l'intégration en matière d'alphabétisation, d'illettrisme, d'apprentissage et de maîtrise du français) de 4 500 € (Quatre mille cinq cents euros).

**Article 2 :** **DECIDE** d'attribuer une subvention sur projet à l'association **Alpha plus** pour un montant de 408 € (Quatre cent huit euros) pour une sortie culturelle.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de commune.

## Social

### 18 - 20150077 Subventions à l'association Elansep partenaire du Centre Social

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** (M. LOURIER ne participe pas au vote) , par 34 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association **Elansep** (association dont l'objet est de briser l'isolement des personnes atteintes de sclérose en plaques « SEP » et de leurs familles, de relayer les informations sur la SEP, d'organiser des moments conviviaux) de 300 € (Trois cents euros).

**Article 2 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de commune.

## Social

### 19 - 20150078 Tarifs adhésions et prestations du Centre Social et Maison des enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour  
Par 1 Abstention (N. BOHER)

**Article 1 :** **FIXE** le montant de l'adhésion familiale annuelle au Centre Social comme suit

Adhésion familiale					
Composition familiale (nombre de personnes)	1	2	3	4 à 6	6 à 7
Montant de l'adhésion familiale	5 €	9 €	11 €	15 €	20 €

**Article 2 :** **FIXE** le montant de l'inscription annuelle à la Maison des Enfants comme suit

Nombre d'enfant(s)	1	2	3	4	5 et +
Montant de l'inscription annuelle	20 €	25 €	30 €	35 €	40 €

**Article 3 :** **DIT** que les grilles tarifaires des articles 1 et 2 peuvent se cumuler

**Article 4 :** **FIXE** le montant des prestations en fonction des activités comme suit étant entendu que les enfants de 16 ans et plus se voient appliquer le tarif adulte.

Composition familiale	Prestations inférieures à 10 €		Prestations à partir de 10 €	
	Par enfant	Par Adulte	Par enfant	Par Adulte
1	Demi tarif du coût réel de la prestation		3 €	4 €
2	Demi tarif du coût réel de la prestation		3 €	4 €
3	Demi tarif du coût réel de la prestation		2 € par enfant supplémentaire	4 €
4 à 6	Demi tarif du coût réel de la prestation		2 € par enfant supplémentaire	4 €
7 à 10	Demi tarif du coût réel de la prestation		2 € par enfant supplémentaire	4 €

**Article 5 :** **FIXE** le montant des prestations transport en car en fonction des activités comme suit

Composition familiale	Transports en Île de France		Prestations hors Île de France	
	Par enfant	Par Adulte	Par enfant	Par Adulte
1	2 €	3 €	3 €	4 €
2	2 €	3 €	3 €	4 €
3	1 € par enfant supplémentaire	3 €	2 € par enfant supplémentaire	4 €
4 à 6	1 € par enfant supplémentaire	3 €	2 € par enfant supplémentaire	4 €
7 à 10	1 € par enfant supplémentaire	3 €	2 € par enfant supplémentaire	4 €

**Article 6 :** **DIT** que les grilles tarifaires des articles 4 et 5 peuvent se cumuler

**Article 7 :** **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours de commune.

## Social

### 20 - 20150079 Règlements du Centre Social et de la Maison des enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **ADOPTE** le règlement du Centre Social dénommé charte de l'adhérent.

**Article 2 :** **ADOPTE** le règlement intérieur de la Maison des Enfants.

## Urbanisme

### 21 - 20150080 Autorisation donnée au Maire de déposer une Déclaration Préalable de Travaux pour la création d'une porte de services sur la Halle des Sports Pierre de Coubertin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article Unique :** **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer une déclaration préalable de travaux pour la création d'une porte de services sur la Halle des Sports Pierre de Coubertin.

## Enfance/Education

### 22 - 20150081 Subventions aux écoles maternelles et élémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'allouer les subventions pour l'organisation de projets éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune comme indiqué dans l'annexe dénommée : « Subventions sur projets 2015 ».

**Article 2 :** **DECIDE** d'allouer les subventions pour l'organisation de voyages éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune comme indiqué dans l'annexe dénommée : « Subvention voyages éducatifs 2015 ».

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Enfance/Education**

### **23 - 20150082 Subventions aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour  
Par 1 Abstention (N. BOHER)

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une subvention de 550 € (cinq cent cinquante euros) aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE.

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Jeunesse/Politique de la Ville**

### **24 - 20150083 Subvention au Club de Tennis de Table d'Elancourt**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour  
Par 1 Abstention (N. BOHER)

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une subvention de 7 000 € (sept mille euros) pour l'année 2015 au Club de Tennis de Table d'Elancourt pour sa participation active auprès des jeunes Elancourtois pendant les périodes de vacances scolaires

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Jeunesse/Politique de la Ville**

### **25 - 20150084 Subvention de fonctionnement aux Scouts et Guides de France**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une subvention de 1 700 € (mille sept cents euros) à l'Association des Scouts et Guides de France pour l'année 2015.

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Jeunesse/Politique de la Ville**

### **26 - 20150085 Subvention à l'Association des Guides et Scouts d'Europe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	31	Pour
Par	4	Contre (M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX, M. BOLZINGER)

**Article 1 :** **DECIDE** d'attribuer une subvention de 800 € (huit cents euros) à l'Association des Guides et Scouts d'Europe pour leur permettre d'appliquer un tarif dégressif aux familles de ses adhérents, acheter du matériel pour mener à bien ses activités et former de jeunes adultes encadrants.

**Article 2 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Jeunesse/Politique de la Ville**

### **27 - 20150086 Subvention au Foyer Socio Educatif du Collège Alexandre Dumas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'attribuer une aide financière de 500 € (cinq cents euros) au Foyer socio-éducatif du Collège Alexandre DUMAS afin d'acheter du matériel de secourisme pour que les 200 élèves de 4<sup>ème</sup> puissent être formés au Brevet de Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1).

**Article 2 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Jeunesse/Politique de la Ville**

### **28 - 20150087 Subvention à l'Association pour la promotion de la musique à Saint-Quentin-en-Yvelines (APMSQ)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines (APMSQ) afin de lui permettre de mener à terme le projet d'éveil musical mené auprès des 2 classes de l'école élémentaire des Petits Prés pour l'année scolaire 2014/2015 et de le concrétiser par une grande représentation au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines en juin 2015.



**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Personnel

**29 - 20150088      INTERVENTION DES AGENTS SSIAP LORS DES  
MANIFESTATIONS DANS LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX-  
FIXATION DES TARIFS -**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **FIXE** les tarifs d'intervention pour les agents SSIAP comme suit :•  
27€ (vingt sept euros) par agent et par heure

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 .



  
**Jean-Michel FOURGOUS**  
**Maire d'Elancourt**